

LA CHARTE DU BCIG

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CLUB 2025-2026



1 - Objet

Le règlement suivant complète les statuts du Badminton Club Illkirch-Graffenstaden (BCIG) ainsi que les règles d'utilisation propres au gymnase des Vignes ou au Complexe Lixenbuhl. Chaque adhérent (et le responsable légal pour les mineurs) doit prendre connaissance de ces différents textes et en respecter les consignes.

Le présent règlement peut être modifié par le comité, qui le fera alors approuver par l'assemblée générale.

2 - Affiliation

Le BCIG est affilié à la Fédération Française de Babminton (FFBaD) et de par son affiliation l'association s'engage à se conformer entièrement aux statuts et aux règlements de la fédération dont elle relève ainsi qu'à ceux de son comité départemental et régional.

3 - Créneaux et salle

Les créneaux sont les suivants pour la saison 2025-2026 au gymnase des Vignes à Illkirch :

- **Lundi de 20h à 22h30** : Entraînement dirigé réservé aux compétiteurs de nos équipes interclubs, aux juniors, et aux joueurs souhaitant s'engager à terme en compétition. Entraîneur : Lionel SERRE.
 - de 20h à 20h45 : jeu libre et échauffement en autonomie
 - de 20h45 à 21h30 : entrainement pour l'équipe 3 , les juniors, et les primo-compétiteurs
 - de 21h30 à 22h30 : entrainement pour l'équipe 1 et l' équipe 2.
- **Mercredi de 20h à 22h30** : Jeu Libre.
- **Vendredi de 18h45 à 20h15** : Ecole des Jeunes pour les 12-16 ans, niveau avancé & compétiteurs.
- **Vendredi de 20h15 à 22h30** : Jeu Libre sauf les soirs de **Compétition Interclubs** à domicile.
- **Samedi de 9h à 10h30** : Ecole des Jeunes pour les 8-12 ans et débutants.
- **Samedi de 18h30 à 22h30** (uniquement sur demande) : Jeu Libre ouvert à tous, "Saturday Bad Fever" (tournoi interne) ou soirées club à thèmes...
- **Dimanche de 14h à 16h** : Jeu Libre (possibilité d'ouvrir à 13h sur demande)

4 - Cotisation et Inscription

Le montant de la cotisation est valable pour la saison sportive du 1er septembre au 31 août de l'année suivante. L'inscription comprend la licence et l'assurance de la FFBaD et n'est effective qu'à la remise du dossier d'inscription complet. Pour l'adhésion d'un mineur, une autorisation parentale est obligatoire.

Le renouvellement de l'inscription n'est pas automatique : chaque joueur devra chaque année fournir un dossier complet avec un questionnaire santé + attestation santé, ou un certificat médical FFBaD le cas échéant.

Les formulaires sont en téléchargement sur notre site internet **bcig.ovh**

Le montant de la cotisation est décidé par le comité. Différents tarifs sont appliqués (voir formulaire d'inscription) :

- Adulte Compétiteur
- Adulte Loisir
- Etudiant Compétiteurs, lycéens à partir de 17 ans, chômeur, RSA
- Etudiant Loisir, lycéens à partir de 17 ans, chômeur, RSA
- Jeune (8 à 16 ans) Ecole de badminton
- Second Club
- Remise familles, voir modalités sur notre site internet.

Les étudiants, lycéens, chômeurs, et joueurs en second club devront fournir un justificatif de leur situation. Il est possible de payer en plusieurs fois sa cotisation. Vous pourrez en faire la demande au responsable des inscriptions.

5 – Responsabilités

Les adhérents bénéficient, dans le cadre de la pratique du badminton, de l'assurance liée à la licence de la FFBD.

Tout mineur est sous la totale responsabilité du représentant légal en dehors des horaires d'entraînement (avant leur entrée dans la salle et après leur sortie). Les parents doivent impérativement s'assurer de la présence de l'animateur dans la salle en début de séance avant de laisser leur enfant. De plus, tout mineur ne doit pas quitter la salle avant que son représentant légal ne soit arrivé ou qu'il en ait informé l'animateur. Le club décline toute responsabilité :

- En cas d'incident ou d'accident d'un joueur non en règle avec le club,
- En cas d'accident consécutif au non-respect des consignes ou du règlement,
- En cas de perte ou de vol dans la salle d'entraînement ou dans les vestiaires.

6 - Séances d'essai

Toute personne souhaitant intégrer le club dispose d'un droit à 3 séances d'essais. Lors de son arrivée, la personne devra se déclarer auprès du responsable de séance qui prendra son nom et son prénom et coordonnées (pour garder trace de sa venue).

Au-delà des 3 séances d'essai, la personne devra s'acquitter de ses droits d'engagement et remettre le dossier d'inscription complet. Il lui est impossible de jouer une fois les 3 séances d'essais passées sous peine d'être sanctionné par le comité du club.

Pendant les séances d'essai tout incident sera couvert par l'assurance personnelle de l'essayant.

7 - Etat d'esprit

Le BCIG se doit d'être une association respectueuse de l'esprit et de l'éthique sportifs. Aussi tout adhérent s'engage à entretenir bon esprit, gaieté, fair-play et respect des autres. C'est pourquoi tout propos anti-sportif, injurieux, sexiste ou raciste se verra immédiatement sanctionné.

Tous les membres sont invités à participer, selon leurs propres moyens, à la vie du club. Ceci implique de participer ou de se faire représenter à l'Assemblée Générale du club.

D'autre part, les membres doivent respecter les élus, les entraîneurs, les animateurs, les bénévoles pour leur investissement.

Ils doivent aussi être prêts à soumettre des idées et à offrir un peu de leur temps pour l'organisation des manifestations sportives et conviviales, pour le bon fonctionnement du club en général.

8 - Fonctionnement des créneaux

Lors des séances de jeu libre, il est souhaitable que tout le monde puisse jouer. Un joueur ne doit être laissé sur le bord des terrains pendant la séance, et tout joueur doit accepter de jouer avec tout niveau plus fort ou plus faible.

En cas d'affluence (plus de 2 personnes en attente) ou bien si tout le monde souhaite jouer, il est interdit de faire du simple. Pour jouer un simple, il faut que les badistes présents soient en temps de repos et ne souhaitent pas jouer, ou bien qu'il y ait moins de personnes en attente. Pour les doubles, pas plus de deux sets devront être joués.

Si l'affluence est très importante ou si les rotations ne sont pas efficaces, un tableau de rotation sera mis en place afin de rétablir une équité quant aux passages des joueurs.

9 - Equipement personnel

Les joueurs doivent obligatoirement pratiquer avec des chaussures spécifiques aux sports en salle, non marquantes, exclusivement réservées à un usage d'intérieur (maintien de la propreté du gymnase).

Concernant les raquettes : des raquettes de prêt sont disponibles pour les joueurs en séance d'essai ou ayant oublié la leur. Ce prêt de matériel est à titre temporaire. Le club peut diriger si besoin le joueur vers notre partenaire Larde Sports pour l'achat d'équipement et de raquette.

Un stock de volants plumes d'échauffement est mis à disposition à chaque séance. Un tube de volants plastique est disponible au club pour ceux qui le souhaiteraient, chacun apportera ses propres volants plumes en jeu libre. Les volants sont fournis par les capitaines lors des rencontres Interclubs à domicile.

Les licenciés du BCIG peuvent bénéficier d'un tarif préférentiel "club-partenaire" chez notre équipementier partenaire **Larde Sports**. Magasin : 60 rue des Charmilles à Illkirch.

10 - Matériel collectif

Les joueurs sont tenus de participer à la mise en place et au rangement des installations (filets et poteaux) avec soin.

La municipalité d'Illkirch-Griffenstaden met à disposition de notre association le gymnase des Vignes dans son intégralité (vestiaires, intérieur, parking...). Les joueurs sont tenus de respecter la propreté de ces lieux et de signaler toute anomalie au responsable de séance.

11 - Sécurité

Il est interdit d'utiliser du matériel autre que celui destiné au badminton.

Il est interdit de fumer dans la salle.

Tout membre du BCIG s'engage à respecter les protocoles sanitaires qui pourraient être mis en place en temps de crise Covid.

12 - Participation aux compétitions/rencontres

Les adhérents représentent le club lors des manifestations diverses et variées de la saison. On distingue différents types :

- Tournois internes

Si possible, le club essaiera d'organiser un tournoi interne durant la saison afin que tout le club puisse se rencontrer lors d'une occasion spéciale.

- Rencontres Play 'Bad

Pour les loisirs, nous pourrions proposer ce que l'on appelle des rencontres Play 'Bad permettant aux joueurs loisirs du club d'aller rencontrer des joueurs loisirs d'autres clubs dans la bonne humeur et où un pot de fin de rencontre permettra de discuter et de faire connaissance. Ces rencontres peuvent se jouer sur Illkirch ou ailleurs.

- Championnat Interclubs

La composition et l'inscription des équipes sont gérées en début de saison par le responsable compétition. Le club prend en charge la fourniture des volants pour les rencontres à domicile. Le pot d'après-Interclubs est à la charge des différentes équipes.

- Compétitions officielles individuelles / Tournois

Un joueur qui souhaite s'engager dans une compétition officielle individuelle devra s'y inscrire par lui-même, et s'acquitter des frais d'inscription auprès de l'organisateur, en respectant le règlement particulier du tournoi. Le calendrier de la saison est disponible sur le site de la [Ligue Grand Est www.lgebad.com](http://www.lgebad.com), et les tournois sur www.badnet.fr ou l'application Ebad. En cas de dépassement de la date limite d'inscription, le joueur devra prendre lui-même contact avec l'organisateur du tournoi.

Les éventuelles sanctions que le joueur pourrait subir seront à sa charge et uniquement à sa charge.

13 - Invités

Les adhérents peuvent exceptionnellement inviter une personne étrangère au club et licenciée FFBaD, essentiellement lors du créneau du dimanche après-midi ou lorsque l'affluence le permet. Il faut avant la séance se signaler auprès du Président du BCIG.

La personne invitée doit se soumettre au règlement intérieur, à charge pour l'hôte adhérent de l'en informer. Les invités mineurs devront rester constamment sous la surveillance de l'hôte adulte.

14 - Fermetures de la salle

Pendant les vacances scolaires, le club reste ouvert à l'exception de deux périodes : entre Noël et Nouvel An, et en été de mi-Juillet à mi-Août. Ces périodes de fermeture permettent aux employés de la ville d'Illkirch de réaliser des travaux d'entretien ou de rénovation.

Toute autre fermeture exceptionnelle de salle sera annoncée par le biais des réseaux sociaux, du site Web ou par mail aux adhérents.

Site web : bcig.ovh

Groupe privé des membres du BCIG sur facebook : <https://www.facebook.com/groups/513822688970739>

Page facebook du club : <https://www.facebook.com/bcig67>

15 - Modifications et réclamations

Le présent règlement peut être modifié par l'Assemblée Générale, sur proposition du comité. Toute(s) réclamation(s) doit (doivent) être adressée(s) au Président. Le règlement intérieur est établi par le comité conformément aux statuts de l'Association puis ratifié par l'Assemblée Générale ordinaire. Il peut être modifié par la même procédure.

16 - Sanctions

Un membre ne respectant pas le présent règlement ou commettant une faute grave peut, après avoir été mis en garde par le comité, être exclu du club sur décision de celui-ci.

Un membre peut être exclu pour les motifs suivants : matériel détérioré, comportement dangereux, propos désobligeant envers les autres membres, comportement non conforme avec l'éthique de l'association, non-respect des statuts et du règlement intérieur.

L'exclusion doit être prononcée par le comité après avoir entendu les explications du membre contre lequel une procédure d'exclusion est engagée. Le membre sera convoqué, par lettre recommandée avec accusé de réception, quinze jours avant cette réunion. Cette lettre comportera les motifs de la radiation. Il pourra se faire assister par une personne de son choix. La décision de radiation sera notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Signaler une violence

Vous êtes victime ou témoin de violences dans le milieu sportif ?

Signalez-le en écrivant à signal-sports@sports.gouv.fr !



Alertez-nous par e-mail
signal-sports@sports.gouv.fr

17 ou 114
en cas d'urgence

119
pour signaler des situations d'enfance en danger

3018
pour les cyberviolences et le harcèlement en ligne

3114 SOUFFRANCE PRÉVENTION DU SUICIDE
pour la prévention du suicide

